

30

OCTOBRE
2023

Le mini Max'

Le mini Max' est disponible à la mairie en libre service, à la médiathèque, la garderie, la boulangerie et la cabane à livres.

Boulangerie - Commerce Multi Services POULY

Tél. 02 99 06 70 48

Ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h30. Les dimanches de 7h30 à 13h. Fermé les mercredis.

La cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu à Maxent le dimanche 10 décembre à partir de 11h.



Maxent d'autrefois...

Transmettons nos souvenirs

EXPOSITION

21 octobre > 25 novembre 2023

à la médiathèque L'École Buissonnière
aux heures d'ouverture au public
1, rue du Prétois | Maxent

En partenariat avec le CCAS de Maxent



La cérémonie du 11 novembre

aura lieu à 11h00, au monument aux morts. Cette cérémonie en mémoire des soldats morts pendant la Première Guerre mondiale sera marquée par la présence d'un détachement de l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

A l'issue, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité à la salle polyvalente.

Directeur de la publication: Ange Prioul
100 exemplaires imprimés par nos soins
Contact : communication@maxent.fr

« Ne pas jeter sur la voie publique »

Les panneaux à l'entrée du village en langue gallèse



En juin 2021, les élus ont adhéré à la charte de la promotion de la langue gallèse « du Galo, dame Yan, dame Vére ! ». Celle-ci a été signée le 10 décembre 2022 en présence de Nathalie Tréhel-Tas, présidente de l'Institut du Galo, Kaourintine Hulaud, conseillère régionale déléguée à la langue gallèse, et le maire Ange Prioul.

Des actions ont déjà été concrétisées : la signalétique bilingue sur les bâtiments communaux depuis octobre 2021 et la nomination d'un référent langue gallèse pour favoriser les échanges avec l'Institut : Bernard Hubert Guglielmacci, conseiller municipal. À la médiathèque l'École Buissonnière, un fonds « gallo » est à la disposition des lecteurs.

Jeudi 31 août, les services voirie du département (Agence départementale de Brocéliande) ont posé les panneaux « Massent » aux différentes entrées du village.

« L'emplacement de ces panneaux est un symbole, souligne Bernard Hubert Guglielmacci, preuve de l'attachement de Maxent à la culture gallo. »

L'Institut de la Langue Gallèse, par l'intermédiaire de sa présidente, s'est fait l'écho de l'engagement de notre village, en soulignant « Parmi les trois communes de Brocéliande Communauté qui ont signé la Charte « du Galo, dame Yan, dame Vére ! » (Maxent, Monterfil et Treffendel), Maxent est la deuxième commune à implanter des panneaux en langue gallèse aux entrées de son bourg. L'Institut de la langue gallèse tient donc à la féliciter pour son engagement. »

« L'association se réjouit de voir les collectivités locales, telles que la commune de Maxent, s'approprier ainsi le gallo. Elle s'appuie sur une richesse immatérielle vivante et connue de tous en Haute Bretagne, la langue gallèse, aussi nommée « patois » par une partie de la population, pour valoriser les habitants et leur territoire. Cette singularité linguistique qu'est le gallo, la langue romane de Bretagne, est un atout majeur pour les communes. Elle participe pleinement à faire vivre la diversité humaine sur nos territoires. »

Institut
du galo
L'institut
de la langue
gallèse

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Pour la 2ème année de la mandature, les Journées du Patrimoine, qui ont lieu à la mi-septembre, ont été organisées dans notre village.

De nombreuses animations proposées par le conseil municipal des Jeunes et les élus se sont déroulées sur les 2 journées.

Le samedi après-midi, la course d'orientation a rassemblé une trentaine de participants répartis en 12 équipes autour de l'étang communal. Enfants, adolescents, adultes se sont pris au jeu, à savoir : retrouver 22 balises, le plus rapidement possible. Un goûter avec remise des lots a clôturé ce moment convivial mis en place par le conseil municipal des Jeunes, aidé par Nathalie, responsable du service périscolaire et Illias, animateur de l'espace Jeunes de Maxent.

En soirée, notre conteur local, Armel, nous a entraînés dans un spectacle intitulé « Bretagne 1850 ».

Le dimanche : matinée pluvieuse pour la balade sur le thème « la voie des moulins » ; soleil pour l'après-midi consacré à la musique avec le groupe « Mas Aya », musiques aux tonalités chaudes de l'Espagne et du Brésil ; concert à l'orangerie du domaine des Hayes d'un duo « Durand-Picot », orgue et contrebasse ; sans oublier la visite de l'église par Jacques Guillemot.

Deux journées qui n'ont pas attiré la foule, mais des manifestations de qualité appréciées par les participants heureux de ces instants partagés.



Recensement de la population : appel à candidature

Le recensement de la population se déroulera sur la commune de Maxent du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 en partenariat avec l'INSEE.

Pour réaliser l'enquête, la commune recherche 2 agents recenseurs.

ATTENTION :

L'agent recenseur doit être disponible pendant la période de recensement :

- grande disponibilité en fin de journée et le week-end.
- formation de 2 demi-journées sur la première quinzaine de janvier 2024.
- la tournée de reconnaissance prévue début janvier 2024.

Merci d'adresser vos candidatures à la mairie de Maxent : mairie@maxent.fr

Pour plus de renseignements : 02. 99. 06.70.15



SMICTOM

collecte de déchets



Bac vert les mardis 17, 24 et 31 octobre, 7 et 12 novembre.

Bac jaune les jeudis 26 octobre et 9 novembre.

Sortir les bacs la veille, (horaires de passage variables) poignées vers la rue, couvercles fermés.

Permanence députée

Mathilde HIGNET députée assurera une permanence le samedi 2 décembre de 10h à 12h, à l'espace jeune, dans l'espace Arbenn.



Parce que vous en redemandez, parce qu'une petite équipe rigolote et créative en veut et a dit : OK !!! ... les échappés ressortiront les fantômes et cadavres moisis de leurs boîtes

le 31 octobre, peu avant la nuit et jusqu'à ce qu'on passe de l'autre côté,

celui où il fait noir plus que jour. Samain Halloween!

Cette année pas de file d'attente, le spectacle c'est vous, c'est nous ! On danse ? On défile, on crâne, on monte sur le podium ? Ou on flippe flop ? Entrée libre et gratuite, de 4 à 477 ans.

Echappée Belle

Expression de la minorité conformément à l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales :

La minorité n'a pas souhaité s'exprimer sur l'édition 30 de octobre 2023